

## **CAPD du 30 juin 2015**

### **2ème mouvement**

#### **Présents**

*Mme Remer(IA), M, Didier(SG)*

*M. Merle, Mme Roques(DPE)*

*Mme Charbonnier(IEN)*

*Syndicats :*

*M. Burnouf, Mme Marsan, Mme Van Theemst (SNUipp-FSU)*

*M. Frigière, M. Sanudo (SE-UNSA)*

#### **Rectification du mouvement principal**

Le mouvement principal a dû être corrigé. Une erreur d'attribution, erreur imputable à l'administration concernant l'attribution de points sur le barème d'un collègue, a été repérée tardivement. Cette erreur a été corrigée. Trois collègues ont été réaffectés.

#### **Affectation des personnels sans poste**

Tous les enseignants ont été affectés. Il y avait plus de postes que d'enseignants, il n'y a donc pas eu de possibilité d'affectation différée.

Il reste des postes vacants : 1 à Sauvât (chargé d'école à classe unique), 2 brigades sur Aurillac et 1 sur St Flour.

Le SE-UNSA demande s'il sera fait appel à des contractuels. L'IA répond que dans un premier lieu, l'administration doit faire appel à la liste complémentaire. Le problème sera d'aménager des temps de formation pour des personnels en liste complémentaire.

#### **Ineats- exeats**

Trois personnes intègrent le département.

L'administration est dans l'attente de nouvelles inéats.

#### **Hors-classe**

25 personnels sont promus à la hors-classe soit 4,5 %. Passage de 23 à 25, pour atteindre le ratio national.

Barème : échelon au 31 août 2015 / note au 31/12/14 + point directeur / CPC (situation au 31/08/15)

Le SNUipp-FSU rappelle son mandat : suppression de la hors classe et avancement pour tous au rythme le plus rapide.

Le SE rappelle son mandat : l'objectif est d'atteindre avant tout les 7 %.

#### **Questions diverses**

Publication des résultats du mouvement sur le site de la DSDEN (SNUipp-FSU)

Le SNUipp fait encore remarqué que les nominations au mouvement principal ont été publiées sur le site de l'inspection académique avec un accès public. Cette façon de procéder ne nous paraît pas conforme au respect

des lois informatiques et libertés.

La publication de la seconde phase du mouvement se fera sur le site de l'inspection de la même manière que le mouvement principal.

L'administration affirme qu'elle est dans l'obligation de publier le mouvement, mais qu'elle n'a pas d'autres moyens que de le faire sur le site. Un travail sera mené l'année prochaine pour trouver une technique plus confidentielle.

#### Intérim de direction à l'école de Belbex (SNUipp-FSU)

La collègue qui a dû assurer l'intérim de direction de l'école de Belbex (départ en retraite), n'a pas reçu l'aide promise par l'IEN, notamment l'aide concernant l'appui informatique d'un personnel à disposition de l'IEN pour les saisies bases élèves, Affelnet, etc.

Le SNUipp-FSU dénonce également la gestion de la clé OTP dont la transmission n'a pas été attestée lors de la prise en charge de l'intérim.

L'IA précise qu'une procédure spécifique de transmission va être mise en place.

#### Gestion des postes fractionnés (SNUipp-FSU)

Le SNUipp-FSU expose le problème des collègues à organiser eux-mêmes leur emploi du temps. L'administration répond qu'elle préfère laisser aux collègues cette liberté et renvoie la gestion des conflits aux IEN.

#### **Résultats nominatifs du mouvement :**

Ce compte-rendu est consultable sur notre site, le tableau nominatif du résultat du mouvement est envoyé dans les boîtes mails des écoles du Cantal et à nos syndiqués.